

ADMIRATIVEMENT adv. (ad-mi-ra-ti-ve-man) — rad. admirati. Néol. D'une manière admirative, avec admiration. *Il la regardait admirativement.* (Anicet-Dourgnon.)

ADMIRÉ, ÉE (ad-mi-ré) part. pass. du v. Admirer. *M. de Turène était parvenu à être admiré sans envie.* (Mascaron.) Les anciens devaient être admirés dans les conséquences qu'ils ont tirées du peu de principes qu'ils avaient. (Pasc.) *Un homme d'honneur de leur temps sans oublier après leur mort!* (Fonten.)

Être admiré n'est rien, l'affaire est d'être aimé. A. de Musset.

ADMIRER v. a. ou tr. (ad-mi-ré) — lat. admirari, imbrũ seĩs; de ad-, à; mirari, regarder. Considérer avec un sentiment d'admiration, avec un étonnement mêlé de plaisir. *Ceux qui savent beaucoup admirer peu, et ceux qui ne savent rien admirer tout.* (Sénèque.) *Tel est fait admirer de tout le monde, qui n'a pas su goûter l'estime de sa servante.* (Montaigne.) *J'admire Dieu dans ses œuvres.* (La Bruy.) *Admirez admiré malgré lui ce qui est fait de voir, et à quoi se rapporte. Nous louons de leur admiration pour nos écrits.* (La Rochef.) *De ce qu'un grand homme n'admire pas tout, il ne s'ensuit pas que celui qu'il n'admire rien soit un grand homme.* (Barth.) *J'ai admiré souvent un grand homme, mais ce n'est pas qui me rendait capable de la fatigue.* (B. de St-P.) *Les guerres durent tant que les hommes sont assez sots pour admirer ceux qui leur font du mal.* (Koyr.) *Pour admirer, il faut que J'admire n'est chose, et tout ce qui n'est cher ne peut me devenir indifférent.* (Joubert.) *Les hommes n'admirent et n'aiment que ceux qui leur font du mal.* (Koyr.) *Après le plaisir d'admire soi-même une femme aimée, vient celui de la voir admirée par tous.* (Balz.)

Le voyant de plus près, s'admire encore plus. BOLLAND.

Un seul trouve toujours un plus soi qu'il admire. MONTAIGNE.

... Il en est fou: c'est son tout, son héros; — l'admire à tous coups, le cite à tous propos. MONTAIGNE.

— Absol.: *Quand on est en présence de la cathédrale du Niagara, on admire et l'on se fait.* Le peuple admire d'autant plus qu'il comprend moins. (La Bruy.) *Il ne faut qu'un moment pour admirer; il faut des siècles pour faire des choses admirables.* (H. Cayr.) *Pour admirer, il faut comprendre.* (Chateaub.) *Plus l'homme admire, plus il veut admirer.* (Lamenn.)

Elle approche, elle hésite, elle craint, elle admire. J.-B. ROUSSEAU.

Le beson d'admirer est dans notre nature. FONSARD.

Le voyageur s'arrête, étonné de l'entendre; Il écoute, il admire; il ne saurait comprendre D'où partent ces divins sons. LAMARTINE.

— Ironiq. *Trouver surprenant, singulier, étrange: Vraiment, je vous admire. J'admire votre audace. J'admire son aplomb, son impudence. J'admire avec quelle habileté on se procure l'entêtement de parler de Dieu.* (Pasc.) *J'admire la simplicité et la faiblesse de mon cœur.* (Mol.) *On devrait seulement admirer l'inconstance et la légèreté des hommes.* (La Bruy.) *Etre étonné, admirer, admirer.* Il se construit alors avec de et l'infinifit, ou que et le subjunctif: *J'admire de voir au point où le vola.* (Mol.) *L'homme admire de s'y voir placé sans en sentir le poids.* (Pasc.) (Vén.) *Pourquoi n'admirez-vous pas que nous nous soyons trompés, nous qui sommes des hommes?* (Pasc.)

Mais n'admirez-vous pas que cette même reine De quelques époux à l'objet de sa haine? GODEFROY.

«Quelques écrivains ont employé l'indicalif après que: *N'admirez-vous pas que Dieu m'a ôté cet amusement?* (M. de Sév.) Il peut être suivi d'un infinitif précédé de la prépos. de: *Ceux qui blâment Louis XVI de s'être fait tant d'ennemis, l'admirent d'avoir pris tant de mesures pour s'en défendre.* (Volt.) Il peut aussi avoir une proposition pour complément: *J'admire comment on a pu prendre un semblable parti.* (Acad.) *J'admire comme le ciel a pu former deux âmes aussi semblables en tout que les nôtres.* (Mol.) *J'admire comment on n'a pas eu en descendant en France un complément de fabrication ou de main-d'œuvre.* V. T. XI.

— Droit canon. Acte par lequel le collateur d'un bénéfice approuvait la démission, la permutation ou la résignation faite entre ses mains.

— Mar. Ouverture à l'entrée de la vapeur dans le cylindre, opérée par le glissement de la barre du tiroir, qui, en découvrant l'orifice, présente un passage libre.

ADMIRABLE s. m. (ad-mi-ra-blé) — mot lat., qui signifie *qu'il soit admirable.* Certificat de capacité que l'on délivrait autrefois à celui qui aspirait à un grade dans une faculté, qui demandait à entrer dans certains corps.

— Anc. prat. Permis d'assigner donné par la chambre des requêtes. *Aujourd'hui, pièce signée et scellée par l'évêque, et qui est expédie de tout prétre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu.* Dans ce dernier sens, cette pièce se nomme aussi *Célébre*, mot lat. signifiant *qu'il est célèbre, il lui est permis de célébrer.*

— Antonyme. Execrable.

ADMIRABLE s. f. (ad-mi-si-ble) — mot lat. qui signifie *qu'il soit admirable.* Etat de celui qui est accessible. *L'accessibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques. Produire ses titres d'accessibilité. Il n'y a pas d'autre accessibilité que l'accessibilité à la candidature, qui entraîne de droit l'admission à la fonction.* (E. Regnaud.)

ADMIRABLE adj. (ad-mi-si-ble) — rad. admis. En parlant des choses, Reconnu bon, valable. *Proposition admirable. Laquelle de ces deux propositions vous paraît-elle la plus raisonnable et la plus admissible?* (J.-J. Rousseau.) *Minoret, à qui son danger venait de conseiller une excuse presque admissible, s'essuya le front, où se voyaient de grosses gouttes de sueur.* (G. Sand.)

— En parlant des personnes, qui peut être admis: *Tous les citoyens sont également admissibles aux emplois publics.* (L.-N. Bonap.) *Il discute les chances d'un mariage, et il n'en est aucune admissible.* (G. Sand.)

— S'empl. substantivement, en parlant de celui qui est susceptible d'être admis, ce qu'il peut admettre: *Vous avez été compris parmi les admissibles.*

ADMISSION s. f. (ad-mi-si-sion) — du lat. admitti, admittere, part. pass. de admittere. Action par laquelle on est admis dans un corps, promu à une dignité, nommé à une fonction. *Son admission dans notre compagnie n'a souffert aucune difficulté.* *Depuis son admission aux ordres sacrés, il a toujours vécu en bon ecclésiastique.* (Acad.) *L'admission à tous les emplois est des principes auxquels les Français tiennent le plus.* (M. de Staël.) Introduction: *Aucun homme de cœur ne trouvait à retirer à l'admission d'une si belle personne dans les salles de réception.* (G. Sand.)

Dans ce dernier sens, il est aussi des choses: *L'admission de la réforme compromettrait la constitution du pays, ébranlant les bases sur lesquelles la société civile était assise; et tout le monde la reconnaissait.* (Sto-Aulaire.)

— Douanes. Admission temporaire. Faculté de disposer pendant un certain laps de temps d'une marchandise étrangère sans payer les droits fixes par les tarifs. Plus ordinairement, importation en franchise de certains produits étrangers destinés à être renvoyés après avoir subi en France un complément de fabrication ou de main-d'œuvre. V. T. XI.

— Droit canon. Acte par lequel le collateur d'un bénéfice approuvait la démission, la permutation ou la résignation faite entre ses mains.

— Mar. Ouverture à l'entrée de la vapeur dans le cylindre, opérée par le glissement de la barre du tiroir, qui, en découvrant l'orifice, présente un passage libre.

ADMIRABILITÉ s. m. (ad-mi-ra-bi-lé) — mot lat., qui signifie *qu'il soit admirable.* Certificat de capacité que l'on délivrait autrefois à celui qui aspirait à un grade dans une faculté, qui demandait à entrer dans certains corps.

— Anc. prat. Permis d'assigner donné par la chambre des requêtes. *Aujourd'hui, pièce signée et scellée par l'évêque, et qui est expédie de tout prétre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu.* Dans ce dernier sens, cette pièce se nomme aussi *Célébre*, mot lat. signifiant *qu'il est célèbre, il lui est permis de célébrer.*

— Antonyme. Execrable.

ADMIRATION s. f. (ad-mi-ra-ti-on) — du lat. admirari, imbrũ seĩs; de ad-, à; mirari, regarder. Action d'admirer, réprimande faite par un juge à un inculpé. *La peine de l'admiration a été abolie par le Code pénal.* Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admiration consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admiration.

ADMIRATION s. f. (ad-mi-ra-ti-on) — du lat. admirari, imbrũ seĩs; de ad-, à; mirari, regarder. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admiration consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admiration.

ADMIRATION s. f. (ad-mi-ra-ti-on) — du lat. admirari, imbrũ seĩs; de ad-, à; mirari, regarder. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admiration consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admiration.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMISSION s. f. (ad-mi-si-sion) — du lat. admitti, admittere, part. pass. de admittere. Action par laquelle on est admis dans un corps, promu à une dignité, nommé à une fonction. *Son admission dans notre compagnie n'a souffert aucune difficulté.* *Depuis son admission aux ordres sacrés, il a toujours vécu en bon ecclésiastique.* (Acad.) *L'admission à tous les emplois est des principes auxquels les Français tiennent le plus.* (M. de Staël.) Introduction: *Aucun homme de cœur ne trouvait à retirer à l'admission d'une si belle personne dans les salles de réception.* (G. Sand.)

Dans ce dernier sens, il est aussi des choses: *L'admission de la réforme compromettrait la constitution du pays, ébranlant les bases sur lesquelles la société civile était assise; et tout le monde la reconnaissait.* (Sto-Aulaire.)

— Douanes. Admission temporaire. Faculté de disposer pendant un certain laps de temps d'une marchandise étrangère sans payer les droits fixes par les tarifs. Plus ordinairement, importation en franchise de certains produits étrangers destinés à être renvoyés après avoir subi en France un complément de fabrication ou de main-d'œuvre. V. T. XI.

— Droit canon. Acte par lequel le collateur d'un bénéfice approuvait la démission, la permutation ou la résignation faite entre ses mains.

— Mar. Ouverture à l'entrée de la vapeur dans le cylindre, opérée par le glissement de la barre du tiroir, qui, en découvrant l'orifice, présente un passage libre.

ADMIRABILITÉ s. m. (ad-mi-ra-bi-lé) — mot lat., qui signifie *qu'il soit admirable.* Certificat de capacité que l'on délivrait autrefois à celui qui aspirait à un grade dans une faculté, qui demandait à entrer dans certains corps.

— Anc. prat. Permis d'assigner donné par la chambre des requêtes. *Aujourd'hui, pièce signée et scellée par l'évêque, et qui est expédie de tout prétre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu.* Dans ce dernier sens, cette pièce se nomme aussi *Célébre*, mot lat. signifiant *qu'il est célèbre, il lui est permis de célébrer.*

— Antonyme. Execrable.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMISSION s. f. (ad-mi-si-sion) — du lat. admitti, admittere, part. pass. de admittere. Action par laquelle on est admis dans un corps, promu à une dignité, nommé à une fonction. *Son admission dans notre compagnie n'a souffert aucune difficulté.* *Depuis son admission aux ordres sacrés, il a toujours vécu en bon ecclésiastique.* (Acad.) *L'admission à tous les emplois est des principes auxquels les Français tiennent le plus.* (M. de Staël.) Introduction: *Aucun homme de cœur ne trouvait à retirer à l'admission d'une si belle personne dans les salles de réception.* (G. Sand.)

Dans ce dernier sens, il est aussi des choses: *L'admission de la réforme compromettrait la constitution du pays, ébranlant les bases sur lesquelles la société civile était assise; et tout le monde la reconnaissait.* (Sto-Aulaire.)

— Douanes. Admission temporaire. Faculté de disposer pendant un certain laps de temps d'une marchandise étrangère sans payer les droits fixes par les tarifs. Plus ordinairement, importation en franchise de certains produits étrangers destinés à être renvoyés après avoir subi en France un complément de fabrication ou de main-d'œuvre. V. T. XI.

— Droit canon. Acte par lequel le collateur d'un bénéfice approuvait la démission, la permutation ou la résignation faite entre ses mains.

— Mar. Ouverture à l'entrée de la vapeur dans le cylindre, opérée par le glissement de la barre du tiroir, qui, en découvrant l'orifice, présente un passage libre.

ADMIRABILITÉ s. m. (ad-mi-ra-bi-lé) — mot lat., qui signifie *qu'il soit admirable.* Certificat de capacité que l'on délivrait autrefois à celui qui aspirait à un grade dans une faculté, qui demandait à entrer dans certains corps.

— Anc. prat. Permis d'assigner donné par la chambre des requêtes. *Aujourd'hui, pièce signée et scellée par l'évêque, et qui est expédie de tout prétre qui veut dire sa messe dans une paroisse où il n'est pas connu.* Dans ce dernier sens, cette pièce se nomme aussi *Célébre*, mot lat. signifiant *qu'il est célèbre, il lui est permis de célébrer.*

— Antonyme. Execrable.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard des magistrats et des avocats. *L'admotation consiste en une remontrance faite à vis clois avec avertissement d'être plus circonspect à l'avenir.* Elle est moins sévère que le blâme. S'emploie dans le langage ordinaire, avec le sens de réprimande, avertissement, et comme syn. d'admotation.

ADMOTIF s. m. (ad-mo-tif) — du lat. admotif, admotif. Genre de punition employé encore aujourd'hui à l'égard